



Paris, le 23 septembre 2013

Compte-rendu de la Réunion des Délégués Syndicaux Centraux avec le Directeur Général de VNF du 19 septembre 2013

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Joël LAINE (DT Nord-Pas-de Calais), Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Nadia JACQUOT (DT Rhône Saône)

Cette Journée est divisée en deux parties :

Le Matin :

- **Synthèse des réunions bilatérales sur la politique de recrutement**
- **Débat sur l'évolution de la PTETE**
- **Questions diverses**

L'après-midi : (avec les représentants du ministère)

- **Projet de décret relatif au comité technique unique, aux comités techniques uniques de proximité, aux délégués syndicaux et à la représentation syndicale.**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Synthèse des réunions bilatérales sur la politique de recrutement

Le Directeur général de VNF, propose une politique de recrutement pour l'ensemble des personnels de VNF, dans ce cadre, il nous propose une note qui reprend les objectifs suivants :

Principes de recrutements:

Le recrutement de personnels de statut privé ou public disposant de compétences en adéquation avec les missions et les attentes de l'établissement devra être organisé dans le respect des principes suivants :

- **Informier prioritairement le personnel présent de VNF (public et privé)** des postes à pourvoir au sein de l'EPA afin de leur donner la possibilité de présenter une candidature et favoriser ainsi la mobilité interne à l'EPA ;
- **Mettre en œuvre une large délégation de responsabilités au bénéfice des directeurs** territoriaux pour la gestion des ressources humaines dans le cadre annualisé.

Recrutement publique/ privé : règles d'arbitrage

- **Il n'existe pas de postes fléchés, publics ou privés, à l'intérieur** de l'établissement sauf en ce qui concerne les métiers de l'exploitation et de la maintenance
- **la transformation de poste de statut privé en poste de statut public** et inversement fera l'objet d'une validation par la DRHM.

Force ouvrière dénonce les modalités de recrutement, et notamment la volonté de prioriser le recrutement privé et de favoriser la mobilité interne des agents de droit privé au détriment des agents fonctionnaires et exige la publication des postes vacants sur la liste du MEDDE/METL et la garantie du respect de l'équilibre public/privé (92 % et 8%) .

Recrutement en interne pour le cas proposé par VNF de non fléchage des postes :

Force ouvrière exige que la gestion des candidatures respecte les règles de la fonction publique État.

Force ouvrière demande que tous les postes vacants de A et B soient publiés sur l'application mobilité du MEDD/METL car les CAP sont nationales.

Force ouvrière exige que toutes les candidatures **classées** (Public ou privé) pour les postes de cat A, B remontent au ministère. Les affectations ne pourront avoir lieu qu'après avis de la CAP.

Pour les catégories C (adjoints administratifs et dessinateurs), nous demandons l'application du même processus au niveau de la CAP nationale VNF.

Pour le recrutement en externe qui a une incidence directe sur l'équilibre public/privé

Force ouvrière exige la publication des postes sur deux cycles mobilité a minima avant d'engager d'autres types de recrutement **externe**, notamment privé.

VNF : Tous les postes vacants seront publiés sur **l'intranet** de VNF en même temps que sur mobilité.

La question de l'accès à l'intranet pour les personnels d'exploitation et les OPA sera résolue par une publication sur l'intranet doublée d'un affichage dans les centres d'exploitation et feront état des différents éléments liés au poste (PTETE, Logement,.....)

Force ouvrière rappelle que les fiches de poste de la fonction publique reprennent les missions et les tâches liées au poste alors que celles du secteur privé sont rattachées à un emploi type (pouvant être identique dans une autre société du même domaine d'activité). Sur la base de ce constat, il apparaît que les agents ne peuvent se reconnaître dans les fiches de poste privées et inversement.

Force ouvrière souligne la nécessité de garder le format des fiches de poste du Ministère afin d'assurer la bonne compréhension des fiches par les fonctionnaires et de préserver l'attractivité de VNF pour ces agents.

VNF : un chantier est en cours pour définir un modèle adapté au nouvel établissement.

Le sujet de la politique de recrutement sera encore discuté lors de la prochaine rencontre du mois d'octobre des DSC avec le DG de VNF.

Débat sur l'évolution de la PTETE

Force Ouvrière: exige que les mesures catégorielles concernant notamment la PTETE ou Prime de métier se mettent en place au sein de l'EPA-VNF au titre de 2013, prenant pour exemple l'application dans les DIR.

Force Ouvrière : demande une règle de gestion simple pour 2013 à savoir un taux d'augmentation par niveau existant (niveau de prime 1-2-3, taux AE-AES et CEE-CEEP) applicable à l'ensemble du personnel de l'EPA concerné, et rétroactif au 1er janvier 2013.

VNF : confirme qu'elle sera rétroactive au 1^{er} janvier 2013. et que les négociations auront lieu à partir d'octobre. VNF propose une répartition homogène. Une partie de la PTETE sera la même pour tout le monde et l'autre partie prendrait en compte la spécificité de certains postes pour l'EPA : 130 agents sont au niveau 1 de la PTETE dont 83 dans les personnels d'exploitation AE/AES.

Suivi de la masse salariale :

VNF : un suivi est mis en place mois par mois pour les ETP, la masse salariale et le flux entrant/sortant. Il ne devrait pas avoir de problème en fin de gestion.

Reunion DSC/VNF/Ministère (après midi)

Un seul sujet :Projet de décret relatif au comité technique unique, aux comités techniques uniques de proximité, aux délégués syndicaux et à la représentation syndicale.

Force ouvrière dénonce encore une fois la réception du document dans un délai beaucoup trop court pour pouvoir l'analyser.

Force Ouvrière respectueux des personnes présentes, informe écouter la présentation du texte mais sans formuler de remarques sur le document.

Le document du CT unique sera débattu à la prochaine rencontre en octobre